

## Pour Qui ?

Tout conducteur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de grues de chargement.

## Quand ?

Au moment de l'embauche.

*Prérequis : aptitude médicale, être âgé de 18 ans au minimum (déclaration de dérogation possible pour les élèves de 15 à 17 ans en cours de formation professionnelle qualifiante)*

## Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte notamment sur :

- > Connaissances générales, dispositions réglementaires
- > Technologie et stabilité des grues de chargement
- > Caractéristiques fonctionnelles et conditions d'utilisation courantes des grues de chargement
- > Risques et moyens permettant de les prévenir
- > Élingage
- > Entretien

*Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et pratiques.*

## Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) des grues de chargement\*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite délivrée par l'employeur

*\* Un seul certificat d'aptitude à la conduite en sécurité est nécessaire quelles que soient la capacité et le type de grue de chargement*

## Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

## Durée ?

Non définie par la réglementation

*Durée pratiquée par les OF : 2 à 3 j*

## Recyclage ?

Oui

- > CACES® valable **5 ans** – 2 j (durée pratiquée)

*Possibilité de porter le délai de recyclage de 5 ans à 10 ans si les 2 conditions ci-dessous sont respectées :*

- Avoir 5 ans de pratique régulière (50 jours/an)
- Passer avec succès l'épreuve théorique du CACES

## Référence Réglementaire

*Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes*

*Recommandation R490 CNAM*

# 1 catégorie de grues de chargement

## Exemples



Grue de chargement montée derrière la cabine



Grue de chargement montée en porte à faux arrière



Grue de chargement montée en position centrale

En collaboration avec :